

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 avril 2014

Date de convocation : le 18 avril 2014

Présents : Mrs et Mmes M. BEGIN, Mme BICHARD, M. BLANC, M. BOUDONNAT, Mme CHEVALIER, M. DUBOIS, Mme GAUFFENY, M. KEMPF, Mme PERRICHON, M. PEYRON, M. PRIEUR, M. TABARLY, M. THEVENET.

Pouvoirs : Mme MATOS à Mme BICHARD et Mme MOLINS à Mme CHEVALIER

Absents :

Secrétaire de séance : M. TABARLY

Secrétaire : Mme GAY

Ouverture de séance à 20h00 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 24 avril 2014.

Affectation des résultats de 2013 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante :

- Compte 001 : déficit d'investissement : 38 730.85 €
- Compte 1068 : excédent de fonctionnement basculé en investissement : 36394.39 €
- Compte 002 : excédent de fonctionnement : 114 400.53 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents ces propositions.

Budget primitif 2014 :

En présence de Mme Mélanie TOURNEMOULY, Trésorière à St Germain des Fossés.

En raison des difficultés rencontrées pour établir et équilibrer le budget primitif 2014, tant en fonctionnement qu'en investissement, des solutions sont envisagées pour réduire au maximum les dépenses de fonctionnement :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'une banque
- Renégociation des différents prêts en cours
- Instauration de la taxe d'aménagement

Toutes les lignes comptables du budget de fonctionnement et d'investissement ayant été examinées, le conseil municipal vote à mains levées et accepte à l'unanimité des membres présents les données chiffrées tant en fonctionnement qu'en investissement.

Fermeture de la mairie le samedi matin :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude sur la fréquentation le samedi matin est réalisée depuis le conseil municipal du 3 avril 2014 et jusqu'au 31 mai 2014. A ce jour, il s'avère que très peu de personnes se déplacent le samedi matin pour effectuer leurs démarches administratives. Le conseil décide à l'unanimité des membres présents de fermer la mairie le samedi matin.

A partir du 1^{er} juin 2014, la mairie sera ouverte au public de la façon suivante :

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Personnel :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que deux agents puissent bénéficier d'un changement de grade à compter du 1^{er} juillet 2014.

Isabelle GAY est actuellement adjoint administratif 1^{ère} classe peut bénéficier du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Sylvie ANDRE est actuellement adjoint administratif 2^{ème} classe peut bénéficier du grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ces changements, s'ils sont validés, ont été chiffrés et n'entraîneront pas de dépassement de la ligne budgétaire concernée pour 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents que ces deux agents puissent bénéficier de leur nouveau grade à compter du 1^{er} juillet 2014. Ce dernier autorise Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents utiles et nécessaire à ce dossier.

Subvention Fonds 1 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter la dotation « Fonds 1 » du Conseil Général aux travaux liés à la réfection de la cour de l'école primaire. Le programme de ces derniers est chiffré et s'élève approximativement à 20 100.00 € HT. Le montant attribué se monte à 7 605.00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et accepte à l'unanimité des membres présents d'affecter cette dotation « Fonds 1 » au programme de l'école primaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Subvention Amendes de police :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter la subvention relative aux amendes de police 2013 auprès du Conseil Général. Cette dernière sera affectée aux travaux liés à l'amélioration de la sécurité sur la voirie communale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et accepte à l'unanimité des membres présents et d'affecter cette dotation aux travaux d'amélioration de la voirie communale et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Télétransmission des actes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir une délibération afin de signer l'avenant à la convention de télétransmission des actes. Cette dernière a été signée conjointement entre la commune et le Préfet (représentant de l'Etat), en 2012 et nous permet de transmettre à la Préfecture tous les documents de type délibérations, arrêtés, conventions, contrats entreprises, contrats et arrêtés liés au personnel, etc. L'Etat propose aux collectivités d'étendre le champ de d'application entre autre aux dossiers budgétaires et à l'urbanisme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents d'étendre le champ d'application de la convention de télétransmission des actes et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Subvention exceptionnelle aux Sapeurs-Pompiers :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Saint Germain des Fossés sollicite toutes leurs communes d'intervention afin d'obtenir une subvention exceptionnelle qui les aiderait à financer le congrès département qui se déroulera en juin 2014 à Saint Germain des Fossés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et accepte à l'unanimité des membres présents d'attribuer à l'Amicale des Sapeurs-pompiers une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 €.

Cimenterie Vicat :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner deux représentants pour siéger à la commission de suivi de site de la cimenterie Vicat à Créchy.

Monsieur le Maire propose les membres suivants :

Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire, Titulaire

Monsieur Jean-Louis BOUDONNAT, 2^{ème} Adjoint, Suppléant

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et accepte, à l'unanimité des membres présents, le choix de ces personnes.

Fête patronale :

Monsieur Jean-Pierre TABARLY sollicite le conseil municipal afin de connaître leur avis sur l'organisation de la fête patronale des 14 et 15 juin 2014. Habituellement le programme est le suivant :

Samedi soir : concert de la musique « l'Indépendante » de St Germain des Fossés puis retraite aux flambeaux dans les rues de la commune.

Dimanche : messe, repas organisé par l'Association paroissiale et animation diverse.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents que pour 2014 la fête patronale ne sera pas organisée en raison des délais trop courts pour trouver des animations.

Tarifs de locations :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir les différents tarifs appliqués par la commune concernant la régie de la salle polyvalente. Monsieur Yves PEYRON nouveau régisseur explique que ces derniers sont inadaptés aux personnes et associations de la commune qui louent. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à mains levées (contre : 0, abstention : 2, pour : 13) et accepte à la majorité des membres présents :

Les nouveaux tarifs proposés

Que le nombre de locations gratuites aux associations de la commune passe de 1 à 2 par année.

Que ces changements soient effectifs à compter du 1^{er} juin 2014

Départ de M. Jean-Patrick DUBOIS à 23h00

Cérémonies :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de diminuer le nombre de cérémonies officielles au monument aux morts. Après consultation des communes environnantes, ces dernières organisent seulement les cérémonies nationales du 8 mai et du 11 novembre. La cérémonie organisée conjointement avec Souvenir Français concernant la commémoration aux clavettes le dernier dimanche d'août est indépendante et sera maintenue.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents d'organiser les cérémonies au monument aux morts pour les dates suivantes : 8 mai, 11 novembre, et commémoration aux Clavettes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 23 mai 2014 à 20h00.

Fin de séance : 23h00

Transcrit par Isabelle GAY